

Viré, le 21 février 2024

N/Réf. : EG/VA/VP

☞ ASSEMBLEE GENERALE 2024 ☞

Madame, Monsieur

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône et Loire aura lieu cette année

le samedi 6 avril 2024 à 9h00

**Conseil Départemental de Saône et Loire
Espace Duhesme - Atrium Bâtiment Saône
18 rue de Flacé
71026 MACON Cedex 9**

L'ordre du jour sera le suivant :

- Ouverture de l'Assemblée Générale et accueil par la Présidente Evelyne GUILLON
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 1er avril 2023
- Rapport moral et d'activités de la Présidente
- Présentation, approbation et quitus au Conseil d'Administration pour l'exercice 2022/2023 :
 - Compte-rendu financier, affectation du résultat, bilan
 - Rapport du Commissaire aux Comptes
- Présentation et approbation des prix des cotisations, des dispositifs de marquage et de la participation territoriale pour l'exercice 2024/2025
- Présentation et approbation du budget prévisionnel 2024/2025
- Présentation des propositions portant sur les périodes d'ouverture et les conditions spécifiques de chasse pour la saison 2024/2025
- Présentation des dossiers techniques :
 - Limitation des collisions routières avec la Faune Sauvage
 - Collecte des déchets de chasse en Saône et Loire
- Questions écrites des adhérents adressées à l'Assemblée Générale
- Mise à l'honneur d'une association spécialisée de Saône et Loire
- Intervention des personnalités
- Clôture de l'Assemblée Générale

Un temps sera consacré aux échanges dès l'annonce de la clôture de l'Assemblée Générale.

Il n'y a pas d'élections cette année, tous les votes se feront donc à mains levées avec le principe un adhérent = une voix, sans pouvoir ni voix hectare.

Les adhérents qui ont capacité à voter se verront remettre, contre présentation de leur permis de chasser validé pour l'année en cours ou de la carte fédérale d'adhérent (ci jointe) accompagné d'une pièce d'identité, un carton à l'entrée de l'Assemblée Générale qu'ils devront exhiber pour manifester leur vote.

Les adhérents de la Fédération peuvent adresser des questions à l'Assemblée Générale. Pour que ces questions soient inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, elles doivent être présentées par cinquante adhérents. Ceux-ci adressent la question, par courrier recommandé avec avis de réception, à la Fédération Départementale des Chasseurs pour qu'elle soit reçue au secrétariat de la Fédération au moins vingt jours avant le jour de l'Assemblée Générale. Il y est répondu durant l'Assemblée Générale. La question est soumise au vote de l'Assemblée Générale sur décision du Conseil d'Administration.

Les documents relatifs aux comptes peuvent être consultés par les adhérents au siège de la Fédération, de préférence sur rendez-vous.

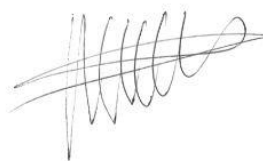
Sachez également que tous les documents et informations liés à l'organisation de cette journée seront disponibles sur notre site internet www.chasse-nature-71.fr en cliquant sur le bouton doré « 100 ans d'engagement » sur la page d'accueil.

Nous terminerons cette Assemblée Générale par un apéritif déjeunatoire offert.

Pour une bonne organisation, je vous remercie de compléter et de nous retourner le bon de participation ci-joint.

Je compte sur votre présence et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Responsable, l'expression de mes salutations distinguées.

La Présidente,
Evelyne GUILLON



Partage et vie
des territoires



100 ans
d'engagement
1924 - 2024

Fédération Départementale des Chasseurs
de la Saône-et-Loire

Assemblée Générale de la FDC 71 - le 6 avril 2024

BON DE PARTICIPATION à l'APERITIF DEJEUNATOIRE

NOM :

Prénom :

Participera(ont) à l'apéritif déjeunatoire

Nombre de personnes au total :

Coupon à retourner avant le 10 mars 2024 à la FDC 71, soit à l'adresse postale
« Le Moulin Gandin - 24 Rue des 2 Moulins - CS 90002 - 71260 VIRE »,
soit par mail à : fdc71@chasseurdefrance.com

œ 100 ans de la Fédération œ
(1924 – 2024)

L'Assemblée Générale 2024 se déroulera à l'Espace DUHESME du Conseil Départemental de Saône et Loire à MACON le 6 avril 2024.

Cette année marquera les 100 ans de notre institution fédérale.

Le Conseil d'Administration a souhaité célébrer cet évènement à travers différentes manifestations organisées au fil des mois (voir page 100 ans de la Fédération).

Pour le mois d'avril, notre Assemblée Générale permettra de mettre à l'honneur ce centenaire via différentes expositions proposées à la visite. En outre, nous renouvèlerons la mise en place d'un village chasse qui réunira, d'une part des associations spécialisées, et d'autre part une multitude d'exposants divers et variés.

Nous remettrons les médailles de la Fédération, ainsi que les récompenses, aux candidats au permis de chasser 2023 ayant obtenu la note suprême à leur examen.

Un apéritif déjeunatoire vous sera offert à l'issue de notre rencontre. Je vous demande d'ores et déjà de nous retourner le coupon ci-joint dûment complété.

Nous comptons sur votre présence qui nous est chère.